



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Annexe 1:

4.B- Département des Ressources Numériques et Direction du management de l'information: évolution de l'organisation en lien avec le projet de direction.

Tout d'abord, la **création service flux, décisionnel et socles communs** est sans doute un bon point du dossier. On ne peut pourtant que regretter que la création du poste de responsable soit calibré en fonctionnalité 3.1 quand les postes des autres responsables de service du DRN sont en niveau 3.0.

Les **3 unités dans chacun des services** Ressources et Territoire et Population et Entreprises sont transformées pour chacun de ces services en 1 unité AMOA et 2 unités MOE. On ne retrouve pourtant plus cela ni dans le tableau des effectifs, ni dans le nouvel organigramme. Nous avons besoin de précisions et d'explications. Est-ce une erreur dans le dossier ?

Par ailleurs, ce découpage entre MOA et MOE qui peut paraître une bonne idée, dans la pratique rajoutera une strate et peut donc apporter une complexité dans la gestion des projets. Il nous semble nécessaire que vous appréhendiez son impact sur les autres directions du DRN.

Vous nous dites que les agents qui vont devoir changer d'unité ont été reçus et que vous leur proposerez une affectation. Qu'en est-il de l'actualité de ce processus ? Il y a-t-il des situations de blocage ?

L'aveu d'un **trop grand nombre de prestataires** à la DMI conforte la CGT dans le diagnostic qu'elle vous rapporte régulièrement et qu'elle regrette. Les chiffres avancés sont édifiants. Dire les impacts financiers et organisationnels est une étape importante de votre processus d'organisation. Nous profitons de cette occasion pour vous demander, à nouveau, le coût des prestations récurrentes, globalement au DRN.

Il aurait d'ailleurs été très intéressant de préciser la ventilation de ces 23 prestataires dans l'organisation actuelle et leur mission (chef de projet, technicien...), mais aussi leur ventilation dans la nouvelle organisation. Il aurait été tout aussi perspicace de nous livrer votre estimation des missions de prestation qu'il semble nécessaire d'internaliser en priorité. Il aurait enfin été pertinent de nous dire le périmètre des besoins que la nouvelle DSUN estime opportun de conserver en prestation.

Oui l'objectif est noble, car cette situation ne peut à notre avis ne plus durer. Nous observons une perte de compétences, une perte de maîtrise et un risque de protection des données. Donc, nous attendons avec impatience votre projet... de trajectoire de résilience de la DMI, mais aussi globalement du DRN. Il est temps, il est même tard, car on sait que la majeure partie des logiciels et applications métiers sont déjà développés. Alors, ce qu'on attend, c'est une amélioration de la situation.

Vous ne nous annoncez pour l'instant que des intentions louables, sans engagement concret sur l'internalisation de certaines prestations et surtout rien en 2024. Sans garantie pour la suite, notre vote aujourd'hui sera une abstention, une abstention attentive et vigilante.

La nouvelle dénomination de la DMI, la **DSUN** (Direction des Services et Usages Numériques) laisse envisager une certaine confusion avec le SUN (Service Urbanisme Numérique), au DUH. L'avez-vous vous même remarqué ?

Enfin, nous en avons discuté lors de la réunion de préparation de ce CST, le **recrutement de techniciens** sur les métiers concernés est très difficile, au regard des conditions salariales offertes. Envisagez-vous des solutions pour aider ces recrutements ?